

Zurich, le 27 mai 2002

---

**Prise de position de l'ARF/FDS au sujet de l'état actuel du débat sur l'encouragement lié au succès des films 'Succès Cinéma', à l'attention de David Streiff, directeur de l'Office fédéral de la culture (OFC)**

---

A l'occasion de sa réunion du 13 mai 2002, le comité élargi de l'ARF/FDS (et en présence d'Yves Yersin, Christoph Schaub, Fredi M. Murer, Hans-Ulrich Schlumpf et Rolf Lyssy) a procédé à un nouvel examen en profondeur du débat actuel au sujet de Succès Cinéma. A cette occasion, il a relevé avec satisfaction que, dans le nouveau projet d'ordonnance de l'OFC, le cumul des parts des scénaristes et des réalisateurs est de nouveau admis, et que tous les ayants droit sont mis sur pied d'égalité en ce qui concerne la limite supérieure des entrées.

En revanche, le comité élargi a accueilli avec consternation les nouveaux projets de l'OFC visant à abaisser dorénavant la part des réalisateurs au minimum record de Fr. -.50 (qui passerait de 18% initialement à 5%), et à continuer d'exclure de Succès Cinéma le travail des scénaristes pour le film documentaire. Les soussigné(e)s ont de ce fait décidé d'adresser de toute urgence une prise de position à l'OFC – avant même la présentation du projet d'ordonnance définitif à la cheffe du Département fédéral de l'intérieur.

Documentaire et fiction

Les soussigné(e)s ne parviennent pas à comprendre et ne peuvent accepter que le film documentaire et le film de fiction ne soient pas traités de la même façon. Nous vous rappelons que Succès Cinéma concerne les films pour le grand écran indépendamment de leur genre. Comme on le sait, le documentaire joue un rôle important en Suisse dans les salles de cinéma. C'est la raison pour laquelle l'exclusion du travail scénaristique accompli pour le documentaire (concept, dramaturgie, travaux visuels préparatoires) de l'aide liée au succès des films n'est pas seulement dirigée, de manière incompréhensible, contre le succès de la création documentaire, elle l'est aussi contre les chances de succès du cinéma suisse en général.

**L'ARF/FDS demande que les genres soient traités systématiquement de manière égale – en particulier le scénario du film de fiction et le synopsis du film documentaire.**

Parts du scénario et de la réalisation

Nous vous rappelons que c'est l'ARF/FDS qui, en mai 2001, au début de la consultation, a accepté délibérément une réduction de ses propres parts (de 18% à 15%) pour l'ordonnance définitive relative à Succès Cinéma, et s'est montrée au surplus disposée à céder une partie de ce pourcentage aux scénaristes. L'ARF/FDS a ainsi jeté les bases, au détriment des réalisateurs, non seulement d'une discussion constructive et d'une participation accrue des producteurs, mais aussi d'une intégration des scénaristes réclamée de tous côtés.

A partir de là, et pour la première fois depuis des années, il a été possible, en dépassant les intérêts antagonistes et en gommant les frontières entre associations, de trouver une solution consensuelle au sujet de la répartition des contributions. On s'est en l'occurrence mis d'accord sur la somme d'un franc pour la réalisation et de 50 centimes pour le scénario, sur la base d'un

montant de base de 10 francs par entrée, sans limitation. Contrairement aux affirmations de l'OFC, cette solution consensuelle ne constitue pas un „compromis boiteux“ et elle a plus qu'une „prétendue“ existence. Aujourd'hui comme hier, il ne fait aucun doute que toutes les associations professionnelles soutiennent sans réserve cette solution.

A l'opposé, la dernière variante de l'OFC représente le minimum absolu de la participation des réalisateurs. Nous appuyons sans doute l'intention consistant à renforcer la position des scénaristes, mais nous jugeons absolument inacceptable et totalement faux de le faire aux frais de la participation des réalisateurs. Un tel bouleversement est en contradiction avec les conditions et les responsabilités réelles, il engendre inutilement une tension entre réalisateurs et scénaristes, qui se disputeront à l'avenir leurs parts respectives de Succès Cinéma. Dans le même temps, cette inversion de la situation pousse les réalisateurs à écrire à nouveau eux-mêmes leurs scénarios. Dans les deux cas, sur le plan de la politique du cinéma, il y a là des effets pervers qui vont à l'encontre de l'objectif poursuivi par Succès Cinéma.

La nouvelle minoration des parts consenties aux réalisateurs donne surtout un signal dans la mauvaise direction. Personne - aucun producteur et aucun scénariste – ne conteste que les réalisateurs sont encore et toujours le moteur de la création cinématographique et portent la responsabilité première du succès ou de l'échec d'un film. Pour cette raison, réduire la part des réalisateurs dans l'encouragement lié au succès des films signifie nécessairement minorer du même coup l'incitation au succès que constitue ce soutien pour leur travail!

Au surplus, l'OFC et sa tentative de diminuer encore la part versée aux réalisateurs entrent aussi en opposition frontale avec les conclusions de l'étude sur la phase pilote de Succès Cinéma, qui mettaient en garde contre toute velléité de modifier les pourcentages, afin de ne pas créer de tensions dommageables dans la profession.

**Les soussigné(e)s engagent instamment l'OFC à ne pas créer de conflits d'intérêt artificiels entre les réalisateurs et les scénaristes. Ils lui demandent de revenir à la proposition raisonnable, qui bénéficie d'un large soutien et est appuyée par toutes les associations (réalisateurs: Fr. 1.-, scénaristes: Fr. -.50, sans limitations), et ne de ramener en aucun cas la participation de la réalisation à moins d'un franc.**

Signataires:

Etat le 27.5.02 : total des signatures par ordre alphabétique: 143 (76.1 % oui ; 20.2 % pas contactables ; 3.7 % abstention/no)

Aeby Simon, Amiguet Jean-François, Ammann Peter, Amstutz Marian, Andreoli Michele, Ansorge Ernest, Bader Stascha, Bakhti Nasser, Baur Gabriel, Bebié Regine, Beeler Edwin, Beltrami Micheal, Bergkraut Eric, Bernasconi Fulvio, Berthoud Jeanne, Boss Sabine, Bretscher Walter, Bron Jean-Stéphane, Bundi Hercli, Calderon Daniel, Champion Claude (Président SSA), Colla Rolando, Conti Rossini Bianca, Cuneo Anne, Davi Christian, Dindo Richard, Dubini Fosco, Duqué Daniel, Eschenbach Margit (Professorin, Leitung Studienbereich Film/Video HGKZ), Eschmann Mike, Forter Priska, Frei Christian, Gachot Georges, Gisiger Sabine, Gisler Marcel, Giuliani Danielle, Graf Urs, Gränicher Dieter, Green Doraine, Gsell Gitta, Guyer Peter, Hagen Edgar, Haupt Stefan, Hausammann-Gilardi Marco, Helbling Jörg, Herbez Cederic, Hermann Villi, Hess Thomas, Hoessli Andreas, Horisberger Aline, Huber Leopold, Imbach Thomas, Imhoof Markus, Iseli Christian, Jacusso Nino, Jendreyko Vadim, Junod Jean-Blaise, Kappeler Friedrich, Kasics Kaspar, Kasper Anne, Kennel Judith, Kiser Bruno D., Knauer Mathias, Knuchel Alfredo, Koch Ulrike, Kohler François, Kolla Barnes Christiane, Konrad Kristina, Kovach June, Kühn Christoph, Künzi Daniel, Lanaz Lucienne, Langjahr Erich, Legnazzi Remo, Liechti Peter, Lüchinger Thomas, Luniak Mara, Lyssy Rolf, Magnin Pascal, Mamin Ueli, Marty Irene, Marxer Isolde, Meier Uli, Meier

Pierre-Alain, Meyer Oliver Matthias, Moll Bruno, Mrakitsch Michael, Murer Fredi M., Neuenschwander Jürg, Nigg Heinz, Oberli Bettina, Odorici Karine, Picker Andrew, Radanowicz Georg, Ralston Robert, Reichle Franz, Reinhard Kurt, Rengel Martin, Reusser Francis, Roy Tula, Samir, Saurer Karl, Schärer Gabriele, Schaub Christoph, Scheier Hans Peter, Schertenleib Christof, Schlumpf Hans-Ulrich, Schmid Anka, Schmid Daniel, Schmid Erich, Schuler Dominik, Schumacher Iwan, Schüpbach Marcel, Schweizer Daniel, Schwietert Stefan, Seiler Alexander J., Solari Francesca, Specogna Heidi, Stich Theo, Stingelin Manuela, Stöcklin Tania, Streiff Tomi, Tissi Felix, Verdosci Pascal, Veronese Alberto, Veuve Jacqueline, von Gunten Peter, von Gunten Matthias, Von Aarburg Daniel, Vorster Christof, Weber Bernard, Weber Walter, Weibel Sascha, Werenfels Stina, Wiedmer Norbert, Wilhelm Bettina, Winiger Eduard, Wyder Romed, Wyss Tobias, Yves Yersin, Zeindler Werner, Zumbühl René, Zwingli Marcel

#### Informations complémentaires:

*Dans la nouvelle loi (qui entrera en vigueur cet été), Succès Cinéma, l'encouragement automatique, lié au succès des films, doit, après une phase expérimentale de cinq ans, prendre pleinement sa place au titre de deuxième pilier à côté de l'encouragement sélectif. Chaque entrée en salle (jusqu'à un plafond de 100'000 entrées ou 70'000 entrées par région) réalisée par un film suisse ou un film coproduit par la Suisse engendre une bonification. Le montant de la contribution par entrée peut atteindre 10 francs au maximum, il est réparti entre les intéressés selon la clé suivante: réalisation 18%, production 25%, distribution 22% et exploitation en salle 35%.*

*L'Association suisse des réalisatrices et réalisateurs de films (ARF) a demandé que les scénaristes soient eux aussi intégrés dans Succès Cinéma lors de l'introduction définitive du système. Les réalisateurs étaient disposés à accepter un pourcentage plus faible (au profit de la production), soit 15% ou 1 franc 50 par entrée, et ils auraient partagé ce montant de la manière suivante avec les scénaristes: 1 franc (ou 10%) pour la réalisation, et 50 centimes (ou 5%) pour le scénario. Cette proposition a été largement approuvée ; elle a été, au-delà de l'ARF, avalisée et soutenue par la branche.*

*L'administration s'est ralliée en grande partie à la proposition des auteurs de films. Les scénaristes sont dorénavant intégrés dans le système d'encouragement. Au début, l'administration ne voulait pas admettre que les pourcentages destinés aux auteurs (réalisation et scénario) puissent être cumulés et elle entendait introduire une limitation générale à 50'000 francs. Au printemps 2002, l'administration a présenté une nouvelle variante pour Succès Cinéma. Points positifs: la limitation en francs a été supprimée et tout le monde peut faire 100'000 entrées, les montants pour la réalisation et le scénario peuvent être cumulés, le cinéma d'auteur est renforcé et le scénario intégré dans le système. Toutefois, une répartition par genre a été introduite et les chiffres ont été totalement chamboulés au profit du scénario pour le film de fiction. Désormais, les scénaristes d'un film de fiction doivent recevoir un franc par entrée (10%), les réalisateurs d'un film de fiction 50 centimes (5%). Pour le documentaire, l'administration ne veut pas, contrairement à la pratique appliquée par exemple par Suissimage, admettre les scénaristes parmi les ayants droit, et entend compenser ce manque à gagner par une augmentation de la part de la réalisation à un franc (10%). Cette compensation disparaît toutefois dès l'instant que 15'000 entrées sont enregistrées, ce qui pénalise de manière absurde les films qui ont du succès, c'est-à-dire ceux qui font plus de 15'000 entrées.*